

## Dates d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions concernant les enseignes

La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 modifiée par la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et des démarches administratives, et ses décrets d'application, ont instauré des dates d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation relative à la publicité, enseignes et préenseignes :

- dates d'opposabilité des RLP existants avant la loi, ou en cours d'élaboration
- dates d'entrée en vigueur du décret du 30 janvier 2012 pour les enseignes
- délais de maintien des dispositifs déjà implantés.

<b>Dans le cas d'un règlement national de publicité (RNP)</b>	
Date de maintien des enseignes existantes	<b><i>jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018</i></b>
Date d'opposabilité du RNP pour les nouvelles enseignes	<b><i>Immédiatement (soit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012)</i></b>
<b>Dans le cas d'un règlement local de publicité (RLP) existant (RLP1G)</b>	
RLP1G sans modification ni révision <i>Les enseignes existantes peuvent être maintenues jusqu'à la révision ou la modification du TLP1G et au plus tard jusqu'au 13 juillet 2020</i>	<b><i>Caducité au 13 juillet 2020</i></b>
RLP1G sans modification ni révision après le 13 juillet 2020 <i>Les enseignes existantes doivent se mettre en conformité avec le RNP dans un délai de 6 ans, soit au plus tard le 13 juillet 2026</i>	<b><i>Conformité au 13 juillet 2026</i></b>
<b>Dans le cas des RLP adoptés durant la période transitoire d'un an à compter du 13 juillet 2010</b>	
RLP en cours d'élaboration avant la publication de la loi	<b><i>Non frappé de caducité</i></b> , si le RLP a été adopté dans le délai d'un an à compter de la publication de la loi, <b><i>soit le 13 juillet 2011</i></b>
<b><i>La conformité des dispositifs déjà implantés dépend de la date d'entrée en vigueur (opposabilité) du RLP (i)</i></b>	